



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **6 mars 2017**

Délibération n° 2017-1820

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Association Acoucité - Attribution d'une subvention pour son programme d'actions 2017**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération**

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Frih

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 14 février 2017

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 8 mars 2017

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mmes Frih, Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, MM. George, Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Hobert, MM. Huguot, Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Claisse, Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), M. Vesco (pouvoir à M. Bernard), Mme Belaziz (pouvoir à Mme Le Franc), MM. Aggoun, Fenech (pouvoir à M. Blache), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mme Geoffroy (pouvoir à Mme Lecerf), M. Guimet (pouvoir à M. Grivel), Mme Iehl (pouvoir à Mme Vessiller), MM. Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Rantonnet (pouvoir à M. Barret).

Absents non excusés : M. Gachet, Mme Perrin-Gilbert.

Conseil du 6 mars 2017**Délibération n° 2017-1820**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Association Acoucité - Attribution d'une subvention pour son programme d'actions 2017**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Le Conseil,

Vu le rapport du 9 février 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'association Acoucité est une association fondée le 11 juillet 1996. Elle a pour objet de développer les connaissances et le savoir professionnel en matière d'environnement sonore urbain.

I - Objectifs

Par délibération n° 2011-2250 en date du 23 mai 2011, le Conseil de la Communauté urbaine de Lyon a adopté un plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) qui se décline en quatre axes :

- réduire le bruit à sa source et résorber les situations critiques,
- structurer et organiser le développement urbain en intégrant l'environnement sonore,
- favoriser l'accès de chacun à une zone calme,
- connaître, informer et sensibiliser les habitants.

L'association Acoucité engage ses actions dans les domaines suivants :

- proposition, organisation et conduite des programmes de recherche appliquée dans un cadre de coopération entre les centres de recherche, l'industrie et les collectivités territoriales, visant à développer des méthodologies et des réalisations concrètes en milieu urbain,
- assistance aux élus et responsables des collectivités locales face aux problèmes soulevés par le bruit en milieu urbain,
- organisation et suivi par l'intermédiaire d'organismes compétents et agréés, d'actions de formation destinées aux professionnels des collectivités locales,
- recensement, publication et diffusion des connaissances acquises et des résultats des actions décrites ci-dessus.

Les objectifs auxquels concourt l'association Acoucité participent ainsi à la mise en œuvre des politiques publiques de la Métropole en matière du cadre de vie par la lutte contre les nuisances sonores au titre de l'article L 5215-20 du code général des collectivités territoriales.

II - Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2016

Par délibération n° 2016-0955 du 1er février 2016, le Conseil de Métropole a attribué, par une convention annuelle, une subvention de fonctionnement d'un montant de 319 130 € au profit de l'association Acoucité dans le cadre de son programme d'actions 2016.

La majeure partie de l'activité d'Acoucité s'est portée sur la mission "observatoire de l'environnement sonore de la Métropole de Lyon", en mobilisant divers outils. Le réseau permanent de mesure des bruits urbains a renouvelé 5 balises en 2016. Il a permis le suivi de la Fan Zone de l'EURO 2016. Des mesures temporaires ont été réalisées et ont été publiées sur le site web de l'association. Des interventions ponctuelles de conseil et

expertise pour les projets ont été conduites, comme pour le suivi des la mise en place de la zone apaisée de Gerland.

Dans le cadre de l'évaluation environnementale du plan de déplacements urbains (PDU), un travail concernant les trafics routiers a été conduit, et a été capitalisé en vue de la mise à jour de la cartographie stratégique de la Métropole à faire en 2017.

En terme de pédagogie, l'association a réalisé les interventions en milieu scolaire, a procédé à la mise à jour du "livret enseignant environnement sonore" et a également participé à des évènements comme "Super Demain".

L'association a également participé à des actions pour d'autres territoires comme Nice, Grenoble, Saint Etienne ou Aix en Provence entre autres.

Outre ces activités centrées sur la Métropole, Acoucity a également conduit des actions de collaboration à des projets de recherche, de consolidation de ses systèmes numériques.

L'année 2016 a marqué les 20 ans de l'association. Une communication renforcée a été produite tout au long de l'année, et a consolidé le rayonnement de ses activités au niveau international.

III - Programme d'actions pour 2017 et plan de financement prévisionnel

Conformément à ses statuts, l'association travaillera en 2017 sur ses missions d'observatoire de l'environnement sonore de la Métropole.

L'accent sera mis sur la mise à jour de la cartographie stratégique du bruit de l'année 2017, pour le territoire de la Métropole et du SCOT de l'agglomération lyonnaise.

Le projet MONICA, dont Acoucity est partenaire et qui vise au développement d'objets connectés pour la sécurité et l'environnement lors de grands évènements, a été lauréat de l'appel à projet européen Horizon 2020. Il démarrera en 2017.

Le programme d'activité complet de l'année 2017 est annexé à la convention de financement entre la Métropole et l'association Acoucity. Les principales actions sur le territoire métropolitain sont :

- accompagnement de la cartographie plans de prévention des bruits de l'environnement (PPBE),
- gestion de la base de données géo référencée des mesures acoustiques et des modélisations (nouvelles balises en 2017),
- gestion matérielle du parc de sonomètres,
- mise en application des méthodes d'évaluation qualitatives du paysage sonore et des nouvelles cartes sonores développées en 2016,
- évaluation acoustique des effets des actions conduites par les services de la Métropole et accompagnement des projets d'aménagements urbains,
- actions de valorisation et de communication sur les travaux liés à l'Observatoire auprès du public,
- participation à des projets de recherches appliquées, à des groupes de travail nationaux et internationaux, etc.

Les principaux éléments financiers prévisionnels de l'association pour l'exercice 2017 sont les suivants, présentés comparativement aux dernières prévisions de l'année 2016 :

	Prévisionnel 2016 actualisé (en €)	Prévisionnel 2017 (en €)
produits :	659 530	722 900
dont subvention Métropole de Lyon	319 130	300 000
dont autres subventions	321 200	405 000
dont autres produits	19 200	17 900
charges :	659 530	722 900
dont charges salariales	464 100	565 600
dont autres charges	195 430	157 300

Le montant global de la subvention de la Métropole baisse en 2017 (- 6 %). La maintenance des balises reste à la charge de l'association. La masse salariale diminue, témoin du resserrement de l'activité de l'association (fin des projets européens notamment).

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 300 000 € au profit de l'association Acoucté dans le cadre de son activité pour l'année 2017.

Le versement de tout ou partie de la participation financière est subordonné à la réalisation du programme annuel correspondant ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

Oùï l'intervention de madame le rapporteur précisant que :

Dans le paragraphe commençant par "Le montant global de la subvention de la Métropole baisse, etc." de la section "**III - Programme d'actions pour 2017 et plan de financement prévisionnel**" de l'exposé des motifs, il convient de supprimer la phrase :

"La masse salariale diminue, témoin du resserrement de l'activité de l'association (fin des projets européens notamment)."

et de lire :

"La mise en œuvre du projet européen MONICA augmente les produits et charges salariales de l'association pour 2017."

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - les modifications proposées par madame le rapporteur,

b) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 300 000 € au profit de l'association Acoucté dans le cadre de son activité pour l'année 2017,

c) - la convention à passer entre la Métropole de Lyon et l'association Acoucté définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense de fonctionnement correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2017 - compte 6574 - fonction 71 - opération n° 0P27O4357.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 8 mars 2017.